

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-MR-07 Programme de renforcement de la résilience des communautés urbaines et rurales vulnérables en Mauritanie
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Mauritanie - Quartiers périurbains de Nouakchott et des capitales départementales - Zones rurales de Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Guidimakha, Gorgol, Brakna, Tagant
Montants concernés	Coût total estimé: 10 000 000 EUR Montant total issu du Fonds fiduciaire: 10 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion Directe Subventions à des ONG après appel à propositions Contrat de service pour la coordination
Code CAD	311; 160;114
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A14. Enhance the resilience agenda aiming at reducing food insecurity and under-nutrition and increase the delivery of basic services notably through the AGIR (Sahel) and Share 0 (Horn of Africa) initiatives
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi; 2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience
Objectif du Cadre opérationnel	Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans les zones particulièrement touchées par les problèmes environnementaux, socio-économiques et de sécurité actuels,
Durée de la mise en œuvre	Décision – 60 mois Contrats et Activités – 48 mois
Bénéficiaires de l'action	Jeunes et femmes des zones périurbaines défavorisés issus de l'exode rural Jeunes et femmes des zones rurales d'origine de migrations Communes et services déconcentrés de l'Etat Agriculteurs et éleveurs vulnérables aux chocs climatiques

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Cette action vise à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, en s'attaquant aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, en soutenant les opportunités liées aux dynamiques migratoires et en renforçant les capacités d'adaptation aux aléas climatiques. L'action adopte une approche intégrée et complémentaire, en appuyant la diversification des moyens d'existence de par une stratégie de réduction des risques dans les zones rurales et d'intégration économique à la fois dans les zones rurales et urbaines. L'action contribuera à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en réduisant les risques de radicalisation et d'émigration.

La logique de l'intervention est de prendre en compte les espaces de vie économique et sociale des populations, à travers les problématiques et les opportunités liées à l'exode rural. Ainsi, milieux urbains et ruraux seront également ciblés s'appuyant sur une logique de trajectoire. En milieu urbain, les quartiers périphériques de Nouakchott, où se concentre un tiers de la population du pays et où existent des risques importants de radicalisation et d'émigration, seront ciblées en priorité, suivis des capitales régionales ou départementales. En milieu rural, l'action visera les wilayas ayant les taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle les plus élevés du pays, engendrant des migrations économiques importantes vers les centres urbains.

Concrètement, des activités d'amélioration des moyens d'existence et des perspectives d'emploi, ainsi que de renforcement des capacités de gestion de risques et des ressources naturelles, seront mises en œuvre, dans une logique partagée de multisectorialité, coordination, ciblage commun et développement des liens urbains-ruraux. Un appel à propositions ou à manifestation d'intérêt sera lancé pour sélectionner des ONG capables de déployer ces activités de façon cohérente et synergique, en lien avec les autorités nationales et locales.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

La Mauritanie, trait d'union géographique et culturel entre l'Afrique noire et le Maghreb, se situe dans l'aire géographique du Sahel, au bord de l'océan Atlantique. Elle est dominée par le désert du Sahara et par une bande sahélienne qui occupent la plupart du territoire à l'exception du sud du pays où se trouve la vallée du fleuve Sénégal, constituant la frontière naturelle entre les 2 pays. La population du pays se situe autour de 3,8 millions d'habitants, la plus grande partie se concentrant dans les villes de Nouakchott et Nouadhibou ainsi que dans les zones rurales du Sud, notamment le long du fleuve Sénégal.

Ce pays est constitué de reliefs et grands ensembles agro-écologiques très fragiles et tributaires du changement climatique. On estime d'ailleurs à 0,5 % la proportion du territoire propre à l'agriculture, en grande partie située au Sud du pays (zone agropastorale et vallée du fleuve). Pourtant, sur ces surfaces réduites, le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière) représente tout de même 31% du Produit Intérieur Brut Mauritanien, et génère des emplois pour environ un tiers de la population active. Par ailleurs le pays accuse un déficit alimentaire structurel avec 60% des besoins céréaliers couverts principalement par les importations commerciales et l'aide internationale¹. On comprend donc l'importance stratégique de ce secteur, et de manière plus générale des surfaces agricoles limitées du Sud du pays pour la sécurité alimentaire et l'emploi (le milieu rural concentrait d'ailleurs 52,1%

¹ Priorités Résilience Pays en Mauritanie, AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest

des actifs mauritaniens en 2012-2013, les trois quarts dans le secteur agricole)². Les pays sahéliens -dont la Mauritanie fait partie- sont particulièrement vulnérables aux crises alimentaires conjoncturelles frappant régulièrement la région. Depuis les grandes sécheresses de 1973 et 1984, le Sahel a été le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives plus ou moins aiguës, notamment en 2005, 2010 et 2012. Les dernières enquêtes de mesure de l'insécurité alimentaire (octobre à décembre 2017) révèlent que 378 623 personnes se trouvent en phase 3 d'insécurité alimentaire sévère.³

Les wilayas du sud et de l'est du pays restent les plus touchées. En situation projetée huit wilayas sont classées en phase 3 de crise: Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna, Gorgol, Tagant, Adrar et Guidimakha.

De ce fait, le milieu rural souffre d'un important exode vers les villes, dans l'espoir de sources de revenus complémentaires voire de migrations transfrontalières.

D'après le dernier rapport de la « Concertation Régionale sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest » (novembre 2017), pour la Mauritanie, on estime en phase projetée pour l'année 2018 (Juin-Aout) que 602 232 personnes seront en insécurité alimentaire sévère (phase 3 à 5) tandis que 959 048 autres seront en phase 2. Plus particulièrement et toujours d'après le rapport, les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire (pourcentage de ménages affectés en phase 3 en période de soudure 2018) sont le Tagant (25%), le Hodh Ech Charghi (23%), le Brakna et l'Adrar (22%), le Hodh El Gharbi (21%), l'Assaba, le Gorgol et le Guidimaka (20%).

D'après l'enquête SMART menée en Août 2017, les taux de malnutrition restent encore trop élevés selon les normes de l'OMS, et dépassent les seuils d'urgence. On note en particulier pour les mêmes régions : Hodh El Charghi (MAG : 12,3% ; MAS : 3,1%), Hodh El Gharbi (MAG : 14% ; MAS : 3%), Assaba (MAG : 12,7% ; MAS : 2,8%), Guidimaka (MAG : 17,3% ; MAS : 4,4%). Cela signifie que le nombre de cas sévère de malnutrition à traiter passe de 19 012, sur base de la prévalence moyenne des cinq dernières années, à 32 244 soit une augmentation de 70%.

Ainsi, dans un contexte d'intensification des crises climatiques, il est à l'heure actuelle primordial de lutter de manière durable contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans ces zones de grande pauvreté : les zones rurales évidemment, mais aussi les périphéries urbaines qui, bien que particulièrement touchées sont beaucoup moins ciblées par les interventions dans ce domaine.

Selon l'Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des ménages en Mauritanie, 31% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté extrême atteint 16,6% de la population, avec des taux estimés à 25,1% en milieu rural. Mais ces derniers chiffres ne doivent pas masquer l'extrême pauvreté urbaine, où se concentrent les déplacés issus de l'exode rural, alors confrontés à des situations de survie à court terme, et le nombre absolu très élevé de pauvres que couvre un pourcentage pourtant plus faible en raison d'une forte densité de population et d'un manque de désagrégation des données disponibles (Nouakchott compte plus d'un million d'habitants, soit près d'un Mauritanien sur trois).

Les résultats du 4ème RGPH estiment que le chômage touche spécifiquement les jeunes (34,6% des 15-24 ans) et les femmes et est particulièrement élevé dans les grands centres urbains. Ils précisent « les chômeurs à la recherche d'un premier emploi sont majoritairement

² *Enquête de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERE-SI)*, 2012- pondération RGPH 2013.

³ Résultats de l'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë sur la période d'octobre 2017 à septembre 2018, Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH).

sans niveau de formation (31,7%) et seulement moins de 1% de cette population ont suivi une formation technique ou professionnelle⁴ ». L'accès à l'emploi est donc conditionné par le niveau de formation y compris dans le secteur informel (représentant la source de revenu de 80% de la population⁵). Or seulement 7,7% de la population mauritanienne a terminé le collège⁶, condition pourtant nécessaire pour prétendre aux rares centres de formation technique ou professionnelle du pays. Et pour tous ceux qui n'ont pas atteint ce niveau prérequis (soit pour plus de 92,3% de la population) les possibilités pour suivre une formation ciblant l'insertion professionnelle sont extrêmement rares.

Par ailleurs, la région de Hodh Ech Chargui, héberge depuis 5 ans le camp de réfugiés Maliens de Mbera, à la frontière malienne. La population du camp y avoisine aujourd'hui les 52 000 personnes⁷, provoquant aux alentours une pression importante sur les ressources naturelles sources potentielles de conflits sociaux avec les populations hôtes⁸.

La présence des réfugiés a profondément modifié le territoire. Si elle a exercé une pression sur les ressources naturelles et contribué à dégrader l'environnement sanitaire (liée à la densification des villes de Bassikounou et Fassale); elle a également engendré des opportunités par le désenclavement (route bitumée jusqu'à 60 km de Bassikounou et praticable jusqu'à la ville par les camions de marchandise et des mini-bus), la présence d'une importante communauté humanitaire solvable (location de maisons, achats de produits...), la création de nombreux emplois (humanitaires, services, construction, commerce, manutention, etc.), l'accès à des services de base (santé, éducation, communication...). Les besoins d'interventions dans la zone concernent davantage des problématiques structurantes pour accompagner les dynamiques économiques et réduire les risques.

L'action est donc élaborée en réponse aux problématiques suivantes :

Les dynamiques migratoires : L'exode rural est un phénomène important en Mauritanie depuis les grandes sécheresses des années 1970-80. Les migrations peuvent être saisonnières ou de longue durée, internes ou transfrontalières, vers les villes, les pays de la sous-région et l'Europe. Les migrations saisonnières concernent particulièrement les zones d'agriculture pluviale du fait de la saisonnalité des activités culturelles et plutôt les hommes jeunes. Les migrants entretiennent généralement un lien économique et social important avec leur village d'origine, même si celui-ci tendrait à se distendre avec les difficultés économiques auxquelles ils peuvent être confrontés (chômage, précarité...). La diversification des moyens d'existence est une stratégie de réduction des risques et partie intégrante de l'économie des ménages. La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales dépend ainsi fortement des revenus des migrants et ce, d'autant plus que les emplois urbains sont peu soumis aux aléas climatiques. La réalité de la vie sociale et économique des populations rurales ne se limite ainsi pas à un territoire, mais s'inscrit dans un espace souvent discontinu. Les dynamiques migratoires internes représentent des opportunités économiques insuffisamment valorisées. Même s'il y a peu de données quantitatives fiables sur la migration en Mauritanie, il est généralement accepté que la plupart des migrants mauritaniens qui vont en Europe sont des

⁴ *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, 2013. République Islamique de Mauritanie. Office National de la Statistique (ONS). Bureau Central du Recensement (BCR). Chapitre 9 : Caractéristiques socioéconomiques de la population. Avril 2015.

⁵ *Nouakchott – L'avenir pour défi. Adaptation et mutation d'une ville vulnérable*. Les Ateliers. Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine, 2014.

⁶ *RGPH 2013*. République Islamique de Mauritanie. Office National de la Statistique (ONS). Bureau Central du Recensement (BCR). Chapitre 8 : Alphabétisation, scolarisation et fréquentation scolaire. Avril 2015.

⁷ Données officielles du UNHCR (septembre 2017).

⁸ Il n'y a pas d'informations précises disponibles, mais une analyse sur l'évolution de ces ressources est prévue. Par ailleurs, des comités de gestion des conflits ont été mis en place, avec à ce stade un seul cas de conflit entre agriculteurs et pastoraux enregistré.

Peuls et des Soninkés originaires du Sud du pays, pour qui la capitale est un point de transit plus ou moins long. 74% des migrants étrangers en Mauritanie, dont beaucoup en transit vers l'Europe, se retrouvent aussi dans les quartiers périphériques de Nouakchott⁹.

Le contexte urbain (Nouakchott) : La ville de Nouakchott a connu une croissance démographique exponentielle depuis sa création en 1957. Sa population est ainsi passée de 500 habitants en 1960 à plus d'1 million aujourd'hui, soit près d'un tiers de la population totale. Le secteur informel ne représenterait que 30% de l'économie de la capitale, mais serait la source de revenu principal de près de 80% des habitants¹⁰. L'emploi est aujourd'hui la principale préoccupation des jeunes. Il existe peu de formations professionnelles adaptées au marché, en particulier pour les jeunes déscolarisés (plus de 50% des jeunes n'ont pas clôturé le cycle primaire et il existe pour l'ensemble du pays un seul centre de formation – accueillant 60 jeunes par an – recevant ce public considéré comme analphabète). Les emplois accessibles à ces jeunes représentant la grande majorité de la population des quartiers périphériques de Nouakchott sont peu rémunérateurs et précaires. L'urbanisation galopante, le désœuvrement et la perte de repère d'une partie de la population déracinée accentuent les problèmes d'insécurité, de criminalité et le risque de radicalisation dans certains quartiers périphériques de Nouakchott, ainsi que la tentation de l'émigration. Par ailleurs, l'incapacité à transférer de l'argent à la famille contribue à fragiliser le lien familial, peut compromettre la sécurité alimentaire des membres restés au village et participe à la perte de valeurs du migrant pouvant chez les jeunes être facteur de violences. Ainsi, « *la réduction des espaces sociaux, la marginalisation de ces populations en périphérie, de même que le manque de reconnaissance dont elles souffrent, fournissent un terreau d'individus "hors sol" fragilisés dans leur identité*¹¹ ». Les données des études sur les déterminants socio-économiques du terrorisme en Mauritanie réalisée en 2015, montrent que « *plus des deux tiers des jeunes estiment que la Mauritanie est exposée au risque du terrorisme dont les principales causes sont liées aux conditions de vie, de pauvreté et au chômage*¹² ». Ces risques et tendances illustrent l'importance d'intervenir dans les quartiers périphériques de Nouakchott aux côtés des plus démunis. Et au-delà de l'impact direct pour les habitants en terme d'accès à l'emploi, ces actions visent un impact indirect pour les membres de la famille restés au village et ne parvenant plus à subvenir à l'ensemble des besoins alimentaires et nutritionnels par leurs seuls activités agro-pastorales.

Les femmes : Pour des raisons culturelles, la mobilité des femmes est contrainte, ce qui réduit leur opportunité d'accéder à un travail ou de suivre des formations. La nécessité de soutenir l'emploi au plus proche des villages est particulièrement importante pour les femmes qui pour des raisons culturelles restent souvent contraintes dans leur mobilité, réduisant leur opportunité d'accéder à un travail ou de suivre des formations, malgré le fort taux de divorce (notamment parmi la communauté maure) souvent déclencheur de vulnérabilité pour leur ménage. Les formations professionnelles proposées sont de surcroît limitées à quelques métiers sans adéquation avec les besoins et les opportunités du territoire. Les violences faites aux femmes (viols, crimes, agressions) seraient par ailleurs en recrudescence en milieu urbain ainsi que les cas de prostitution.

⁹ *Rapport sur les flux migratoires*, OIM Mauritanie, octobre 2017. Données obtenues sur la base d'entretiens à un échantillon de 161 migrants.

¹⁰ Les Ateliers de Nouakchott, 2014

¹¹ *Rapport de formulation du Projet d'appui à la prévention de la radicalisation violente en république Islamique de Mauritanie – CORIM*, octobre 2017

¹² <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/articles/2016/07/21/atelier-de-lancement-du-projet-de-lutte-contre-la-radicalisation-des-jeunes-et-la-promotion-de-la-citoyennet-.html>

L'environnement : La dégradation environnementale de la Mauritanie, que les causes soient naturelles ou anthropiques, se caractérise par une progression de la désertification, la dégradation de la biodiversité et des sols, la diminution des ressources en eau potable, la pollution, le déboisement (taux trois fois supérieur à la moyenne d'Afrique subsaharienne)¹³, etc. Il convient de noter un aspect sociologique, à la fois cause et conséquence de cette dégradation des ressources naturelles, à savoir la transition d'une société agropastorale, nomade, vers une société plus sédentaire créant de nouveaux enjeux socioéconomiques (conflits d'accès aux ressources, pression sur les terres, gestion des ressources en eau...).¹⁴ La dégradation environnementale contribue à l'insécurité alimentaire, à l'exode rural et à la paupérisation des populations en milieu rural.

2.2. Contexte sectoriel

La lutte contre la pauvreté est en Mauritanie encadrée par la Loi d'Orientation de Lutte contre la Pauvreté intégrée au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2001-2015). Le développement rural y est positionné par le gouvernement comme secteur porteur dont dépend la croissance économique inclusive¹⁵. Ces priorités nationales ont été redéfinies dans la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) pour la période 2016-2030 (en cours de validation) qui prévoit dans le secteur rural d'éliminer d'ici 2030 la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable. Elle mise par ailleurs sur les secteurs à fort potentiel d'emploi, notamment l'agriculture, l'élevage et ses produits dérivés pour leur fort potentiel en termes d'emploi et de création de richesse : « *impulser une croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois au service d'un développement social et d'une gouvernance meilleure*¹⁶ ». Elle a été définie sur la base d'un diagnostic socioéconomique, institutionnel et environnemental qui mentionne parmi les principaux défis à relever « *la qualité de l'éducation et l'inadéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi, ce qui handicape l'emploi des jeunes et les rend plus exposés à l'extrémisme*¹⁷ ».

Les politiques sectorielles dans les domaines de l'agriculture et l'élevage n'ont pas été actualisées depuis la scission du Ministère du Développement Rural en 2 Ministères distincts (Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Élevage). Parmi les stratégies et orientations sectorielles, figurent :

- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) répond aux objectifs du PDDAA, et a pour objectif général de "permettre aux populations, en particulier aux plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et équilibrée", et ceci via 4 piliers : (i) la gestion des terres et des eaux ; (ii) l'accès aux marchés ; (iii) l'approvisionnement alimentaire ; et (iv) la recherche agricole.
- La loi d'Orientation Agro-Pastorale (LOAP) vise la professionnalisation de ce secteur par la reconnaissance et la protection des métiers associés avec des conditions juridiques favorables, l'insertion des femmes et des jeunes, et les renforcements institutionnels.

La cohérence de ces Stratégies Sectorielles se fait via la prise en compte du CSLP/SCAPP et du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Dans le

¹³ <http://www.environnement.gov.mr/ar/index.php/problematique-de-la-desertification-en-mauritanie>

¹⁴ PNUD, 2010.

¹⁵ *Revue Institutionnelle du Secteur Agro Pastoral 2014.*

¹⁶ SCAPP 2016-2030 Volume II Orientations stratégiques et plan d'actions, version provisoire Mars 2017.

¹⁷ *Ibidem.*

cadre de la résilience et la lutte contre le changement climatique, l'élaboration des Priorités Résilience Pays dans le cadre du programme AGIR sont en cours de validation.

Par ailleurs, une nouvelle Stratégie nationale de l'emploi (SNE) est en cours de validation, avec une approche globale qui vise la réduction du déficit d'emplois de 42% à 10% en 2030 et met l'accent, entre autres priorités, sur: 1) le développement de la formation professionnelle, 2) le renforcement des organisations professionnelles pour que celles-ci puissent assurer aussi des missions de promotion de l'emploi, 3) la concertation entre les acteurs publics et privés au niveau territorial; 4) le développement de l'intermédiation du marché du travail et l'amélioration des transitions entre l'école et la formation professionnelle à travers des programmes d'apprentissage; 5) l'appui aux activités HIMO; 6) l'appui spécifique à la création et mise à niveau des PME et des TPE (très petites entreprises); et, de façon transversale, 7) la territorialisation de l'emploi et le développement de la coordination et du suivi évaluation dans ce domaine.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Sur ces thématiques centrales, plusieurs programmes financés par l'Union Européenne (DEVCO) sont actuellement à l'œuvre ou en cours de démarrage. Le Programme Indicatif National du 11^{ème} FED a en effet placé la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et l'Agriculture Durable (SANAD) comme premier secteur de concentration de la coopération entre l'Union Européenne et la Mauritanie. Trois programmes en sont issus à l'heure actuelle, visant le développement rural dans le Sud-est du pays, sur les wilayas particulièrement vulnérables que sont le Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba et Guidimakha :

- RIMRAP, programme de renforcement institutionnel vers la résilience agropastorale
- RIMDIR, programme complémentaire de Renforcement des Infrastructures Rurales
- RIMFIL, visant le développement des filières

Si les 2 derniers sont toujours en cours de formulation, le RIMRAP est aujourd'hui à l'œuvre sur l'espace géographique précité. Ainsi, 4 consortia d'ONG (18 ONG au total) mettent en œuvre les activités sur chacune des wilayas. Au niveau central, un appui à la formation technique et la recherche est assuré par la GIZ, de même qu'un appui institutionnel, le développement de systèmes d'informations et de suivi évaluation sont fournis par l'AECID. L'ensemble de ces 3 programmes devrait se poursuivre jusqu'en 2023.

Dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, un financement de l'UE est prévu en soutien aux actions du HCR au soutien économique des réfugiés du camp de Mbera et des populations hôtes autour de celui-ci. Cette initiative devrait bientôt commencer sa mise en œuvre.

On peut également citer le projet RESANUT, mis en place dans le Guidimakha avec le GRET. Ce projet vise à améliorer la résilience des populations vulnérables en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur 3 communes, notamment via la mise en place de projets innovants de filets sociaux et le statut nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.

Sur les thématiques de lutte contre le changement climatique, l'Union Européenne finance actuellement le programme AMCC qui vise à contribuer à l'accroissement de la résilience des populations vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones rurales, dans une perspective de renforcer leur sécurité alimentaire. Ce programme, démarré en 2014 en collaboration avec la GIZ et le PNUD, cible d'une part l'accompagnement de la Mauritanie vers la structuration des services climatiques et environnementaux, ainsi que l'amélioration

des capacités d'adaptations communautaires aux changements climatiques. Les leçons et expériences tirées de ce programme, qui touche à sa fin, seront valorisées dans le cadre de ces projets retenus dans le cadre de cet appel à propositions.

Enfin, un projet pilote de résolution à l'amiable des conflits fonciers communautaires est en cours dans les localités du Sud du pays. Ce dernier est à souligner au vu des difficultés concernant la thématique foncière dans ces régions. Une mise en œuvre de ces accords communautaires passe par des activités de développement et de consolidation-résilience.

Au niveau régional, on peut également citer le projet PROGRES Lait (Enda/Ecodev) qui travaille sur le soutien à des mini-laiteries pour petits ruminants.

Conjointement aux projets DEVCO cités, ECHO finance dans le cadre de sa contribution à la résilience trois projets de Réduction de Risques de Catastrophe, notamment dans le Gorgol et les deux Hodh (DIPECHO). L'objet de ces projets vise à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par un renforcement de la capacité des communautés à limiter l'impact des chocs constitués par les sécheresses, inondations, épidémies/épizooties, etc. Cela passe par la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la prévision, la préparation, et la mitigation de ces chocs.

Enfin, ECHO soutient l'appui aux réfugiés maliens du camp de Mbera avec l'appui d'ONG, d'organisations internationales et d'agences des Nations Unies.

Dans le cadre de l'approche "*linking relief, rehabilitation and development*" (LRRD), l'intervention fait le lien entre les interventions humanitaires financées par ECHO et les appuis structurels et structurants du Fonds Européen de Développement, notamment au titre du premier secteur de concentration du Programme Indicatif National en cours (SANAD).

3.2. Actions complémentaires

Outre les programmes présentés ci-dessus, financés par l'UE, la Banque Mondiale (BM) réinvestit dans le développement rural (irrigation, pastoralisme) avec le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) pour une durée de 6 ans. Ce projet appuie 6 pays Sahéliens sur l'amélioration de l'accès aux moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs le long des axes de transhumance. Aussi, il vise l'amélioration de la capacité des pays à répondre à temps aux crises pastorales ou d'urgence.

De même, le FIDA s'est également engagé dans un Projet de lutte contre la pauvreté via le Développement des Filières Inclusives (PRODEFI) sur 6 wilayas du Sud du pays : Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh el Chargui, Hodh el Gharbi, mais ce de manière localisée. 42 600 bénéficiaires directs (243 000 indirects) sont ciblés, essentiellement des producteurs et acteurs des filières maraîchage, aviculture, lait de chèvre et produits forestiers non ligneux.

Le FIDA met également en œuvre le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro (PASK II). Sur ces régions, le FIDA œuvre entre autres sur la restauration des sols et la mobilisation et la gestion des eaux de surface, ainsi que sur la mise en place de systèmes durables et efficaces d'agriculture, d'élevage, et de valorisation des filières agropastorales.

L'AFD, dans le prolongement des VAINCRE I et II, est en phase de programmation d'un nouveau programme de développement rural.

Citons également le projet résilience PR2S (financement BAD), et le PDRIAM (BID, 5 régions dont l'Assaba).

Enfin, ECHO finance dans diverses régions de la Mauritanie des projets visant à apporter un appui au système de santé dans le cadre de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère

et d'assistance alimentaire en période de soudure pour les populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et les individus à risque de sous-nutrition dont les besoins les plus sévères resteraient non-couverts.

En matière d'emploi, insertion et formation professionnelle, les principales initiatives complémentaires en cours et prévues sont les suivantes:

- Projet PECOBAT, avec financement de l'UE et mis en œuvre par le BIT, qui reprend la méthodologie du Chantier Ecole d'Entretien Routier pour développer la filière construction avec matériaux locaux dans les wilayas de Brakna, Gorgol et Guidimakha.
- Projets d'appui à la création d'emploi dans le secteur de la pêche artisanale, avec financement de l'UE et qui seront mis en œuvre par le BIT, la GIZ et l'AECID. Ils devraient démarrer en fin 2017 et seront axés sur la formation professionnelle et l'appui aux chaînes de valeur des produits de la pêche artisanale.
- Appui au dispositif national de formation technique et professionnelle à travers le Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE), financé par la Banque Mondiale, la KfW et l'AfD.
- L'AfD devrait lancer un programme visant à financer une filière pêche au lycée de formation technique et professionnelle à Nouadhibou, et une filière eau au centre de formation professionnelle de Kaédi, à partir de l'automne 2017.
- La Banque africaine de Développement (BAD) pour sa part, finance le Projet d'appui à la formation et à l'Emploi des Jeunes (PAFEJ) à hauteur de 2,4 millions d'euros et le Projet d'Appui à la Promotion des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, et à l'Emploi des Jeunes (PAMPEJ), à hauteur de 3,7 millions d'euros.
- L'OIM avec un financement d'USAID met en œuvre le projet EMELI, avec un budget de 6,5 millions de dollars, visant la lutte contre la radicalisation à travers l'insertion professionnelle des sortants des écoles coraniques.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Des groupes de coordination de la coopération internationale existent, notamment en matière de développement rural et de sécurité alimentaire (Groupe Sectoriel – Développement Rural et Sécurité Alimentaire), d'urgence humanitaire (GS – Sécurité Alimentaire), de nutrition (GSN) et de gestion des risques (groupe transversale SAP-RU), mais sont peu ou pas actifs.

Un groupe de coordination « emploi et formation professionnelle » des partenaires techniques et financiers est actuellement en cours d'établissement, et vise à associer également les autorités nationales et le secteur privé.

Dans les zones et les secteurs spécifiques où le nombre d'interventions et intervenants sera important, des groupes de coordination seront créés s'ils n'existent pas, avec la participation des opérateurs. La nécessité d'intervenir à Nouakchott faisant consensus auprès d'un grand nombre d'organisations internationales, il pourrait être envisagé la création d'un groupe de travail réunissant les partenaires techniques et financiers afin de développer une stratégie partagée de développement des quartiers périphériques.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

Les orientations retenues dans le cadre de cette opération s'inscrivent dans le constat suivant : « Les causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : il s'agit de l'alternance des crises sociales (exode rural, création des bidonvilles et de quartiers précaires, habitudes

sociales de consommation, etc.) et des catastrophes naturelles, les unes alimentant les autres dans un environnement physique lui-même catalytique et défavorable. » - [Plan d'Actions Prioritaires – AGIR].

4.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité nationale à travers le renforcement des liens urbains-ruraux, de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la création d'opportunités économiques et d'insertion socio-professionnelle des populations les plus vulnérables.

L'objectif spécifique de l'action est double:

- i) Améliorer les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes vulnérables aux risques de radicalisation et d'émigration en milieu rural et périurbain.
- ii) Accroître de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en Mauritanie, en soutenant les opportunités liées aux dynamiques migratoires et en renforçant les capacités d'adaptation aux aléas climatiques.

4.2. Résultats escomptés et principales activités

Résultat 1 : les moyens d'existence des populations vulnérables en milieu rural et urbain sont renforcés à travers la création de perspectives économiques et d'emploi

Le soutien au déploiement de perspectives économiques doit être soutenu à la fois en milieu rural et urbain dans les wilayas d'origine, ainsi que dans les quartiers périphériques de Nouakchott. Les liens sociaux et économiques des migrants avec leur territoire d'origine étant importants, améliorer leur insertion sociale et professionnelle devrait contribuer à prévenir les risques de radicalisation.

A1.1. Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes des milieux défavorisés en zone rurale et urbaine.

A1.2. Améliorer l'insertion sociale des jeunes et des femmes intégrés dans le volet professionnel en milieu urbain.

A1.3. Soutenir le développement économique du secteur privé, formel et informel (micro et petites entreprises, groupements, coopératives, organisations professionnelles...)

Résultat 2 : La gestion des risques et des ressources est améliorée à travers le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour limiter l'impact des aléas climatiques et facteurs extérieurs sur les populations agro-pastorales.

A2.1. Améliorer la gestion durable et équitable des ressources naturelles à travers le soutien d'initiatives locales et inter/communales.

A2.2. Soutenir les mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

A2.3. Renforcer les capacités d'adaptation des populations pastorales à des chocs climatiques et à la dégradation de l'environnement.

A2.4. Prévenir les risques de malnutrition à travers un renforcement des capacités communautaires.

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Potentiellement, le programme visera à atteindre les populations les plus vulnérables.

- Les jeunes et les femmes des quartiers périurbains défavorisés : en particulier ceux issus de l'exode rural à la suite de crises répétées dont les revenus contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des villages d'origine. Ces populations urbaines migrantes se retrouvent dans des situations de pauvreté extrême, en particulier liée à des difficultés d'insertion sociale et économique, et elles sont les plus vulnérables aux risques de radicalisation et d'émigration. Cette problématique est peu prise en charge par les partenaires au développement.
- Les jeunes et les femmes en milieu rural : en particulier ceux issus des zones à fort potentiel migratoire et ayant des taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle élevés. Une attention particulière sera portée sur les femmes chefs de ménage.
- Les communes, services déconcentrés de l'Etat : leur renforcement et leur implication dans les projets permettront d'assurer la pérennité des actions menées.
- Les éleveurs et les agriculteurs : en particulier ceux fortement fragilisés par les aléas climatiques et la pression sur les ressources naturelles.

La logique de l'intervention est de prendre en compte les espaces de vie économique et sociale des populations, à travers les problématiques et les opportunités liées à l'exode rural. Ainsi, milieux urbains et ruraux seront également ciblés s'appuyant sur une logique de trajectoire. Le milieu périurbain où les risques de radicalisation et d'émigration sont les plus importants, notamment les quartiers périphériques de Nouakchott, ainsi que les capitales régionales ou départementales, seront intégrées. En milieu rural, les wilayas ayant les taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle les plus élevés du pays, engendrant des migrations économiques importantes vers les centres urbains, seront ciblées en priorité, notamment le Hodh Ech Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimakha, Gorgol et Brakna.

4.4. Analyse des parties prenantes

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme seront confiées à des ONGs, sélectionnées sur base de leur implantation solide dans la zone, leurs partenariats bien établis avec les autorités et associations de la société civile locales, leur expérience avérée dans les domaines techniques retenus, et la qualité de leurs propositions. Un certain nombre d'ONG nationales et internationales, pour la plupart habituées aux procédures de l'Union européenne, sont présentes depuis plusieurs années dans les régions du Sud et de l'Est, impliquées sur des problématiques humanitaires, de développement rural et de sécurité alimentaire. Le milieu urbain, et notamment Nouakchott dont la population représente pourtant près d'un tiers de la population totale, est à l'inverse peu couvert par les agences humanitaires et de développement. Seuls quelques projets sur des problématiques d'insertion économique ou de renforcement des capacités des centres de santé sont actuellement mis en œuvre.

Le programme impliquera également les populations cibles (populations vulnérables), les communes, les services déconcentrés de l'Etat, les Hakem et Walis, les associations et autorités locales. Les ONG retenues privilégieront la synergie d'action avec les autres acteurs intervenants dans les mêmes zones et avec les Ministères principalement concernés (au niveau tant central que décentralisé), afin de rester alignés aux programmes nationaux et renforcer le

partenariat Etat-collectivités-société civile pour une appropriation durable et une meilleure gouvernance.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Risque Sécuritaire / Troubles Sociaux	M	L'action sera menée en direct avec les ONG nationales et les populations cibles. Elle pourra s'adapter aux évolutions politiques du pays.
Non engagement des acteurs publics	F	Les ONG ont l'habitude de travailler avec eux dans le cadre des projets RIMRAP
Faible implication des bénéficiaires	M	Une stratégie de communication sera mise en place par les Partenaires du Projet pour expliquer les objectifs des activités du programme et les résultats escomptés.
Crise d'origine humaine ou climatique d'ampleur au cours du projet	M	Une enveloppe spécifique pourra être dédiée par les partenaires pour intervenir en cas d'urgence

4.6. Questions transversales

La prise en compte du genre devra être assurée par des analyses explicites et rigoureuses, la désagrégation des indicateurs par genre et la programmation d'activités spécifiques avec des budgets suffisants pour avancer l'égalité de genre, et notamment l'autonomisation économique des femmes.

Vue la fragilité des écosystèmes mauritaniens et le risque élevé de chocs climatiques, le programme tiendra compte de ces facteurs de vulnérabilité, y proposera des réponses adaptées dans les zones d'intervention, et il intégrera également les questions relatives au changement climatique et au développement durable. Il privilégiera des solutions techniques durables ayant un impact négatif limité sur l'environnement. Dans le cadre d'activités de renforcement des capacités de résilience, la promotion de l'agro-écologie constitue une stratégie particulièrement intéressante à coûts intermédiaires et un impact climatique minimal.

Marqueurs de Rio

Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important ¹⁸	Objectif principal ¹⁹
Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

¹⁸ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

¹⁹ Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalités de mise en oeuvre

Modalité de mise en œuvre : gestion directe, subventions à des ONGs suite à un appel à manifestation d'intérêt.

Une assistance technique sera contractée via un contrat de service pour assurer la coordination, la cohérence, le partage de connaissances et le suivi général du programme.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 60 mois à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 48 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 3 mois à partir de la signature de la convention de mise en œuvre.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Les ONG participant à l'appel pourront s'organiser en consortia et définir dans leurs propositions, de façon rigoureuse, la complémentarité interne à chaque consortium (zones géographiques, types d'activité, ciblage) et externe vis-à-vis les initiatives prévues ou déjà en cours d'autres partenaires. Les propositions devront également aborder de façon intégrale les deux objectifs spécifiques et les deux résultats, ainsi que la problématique des dynamiques migratoires et des liens urbains-ruraux.

L'approche de mise en œuvre mettra l'accent sur la multisectorialité, la cohérence, la coordination et l'apprentissage.

Ainsi, une assistance technique pourra également être recrutée pour assurer la coordination, la cohérence, le partage de connaissances et le suivi général du programme.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
Résultat 1	4 750 000
Résultat 2	4 750 000
Coordination, suivi évaluation	500 000
Total de l'action	10 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Ce programme repose sur une approche intégrée et multisectorielle des deux volets de l'action de manière à atteindre les résultats et objectifs poursuivis, le tout en lien avec les partenaires locaux, les autorités nationales, régionales et locales et leurs services techniques afin d'activer concrètement, de manière progressive et avec une approche opérationnelle les différents plans d'actions nationaux des secteurs concernés.

Des mécanismes de coordination spécifiques à l'action et réunissant les ONGs retenus, seront développés et mis en place en vue d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités.

Ce besoin de coordination découle d'une ambition de capitaliser les acquis des partenaires et de permettre des économies d'échelle, tout en assurant la coordination des activités entre les différents opérateurs et l'harmonisation des outils et modalités de mise en œuvre. Des indicateurs de suivi communs permettront d'évaluer l'efficacité de chaque projet ainsi que la valeur ajoutée d'une approche multisectorielle et de type LRRD en termes d'impact, en complémentarité avec les autres outils de financements internes à la Commission Européenne et les autres bailleurs. Ces mécanismes et assureront l'implication de l'Union européenne, des autorités publiques et des bénéficiaires finaux du projet.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des ONG bénéficiaires de subventions. À cette fin, ils devront établir des systèmes de suivi interne, technique et financier permanents. Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du fonds fiduciaire.

Une démarche conjointe de coordination, capitalisation et suivi des résultats entre les bénéficiaires des subventions, avec l'appui de l'assistance technique, sera également attendue afin de valoriser les activités et les combinaisons d'activités à fort impact. Cette démarche fera l'objet de discussion au cours de la seconde phase du processus avec les ONGs sélectionnées.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Les ONG contractantes devront prévoir des vérifications de dépenses régulières réalisées par un auditeur agréé par la Commission européenne.

Les démarches d'évaluation, revue, systématisation et capitalisation financées sur les fonds de chaque subvention sont encouragées, mais elles devront se faire dès leur conception en coordination avec l'assistance technique et la Commission européenne.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

ANNEXE 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité nationale à travers le renforcement des liens urbains-ruraux, de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la création d'opportunités économiques et d'insertion socio-professionnelle des populations les plus vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> Niveaux de revenus (désagrégés par sexe, âge, localité) Diversification des sources de revenu 	A déterminer	A déterminer
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	L'objectif spécifique de l'action est double: i) Améliorer les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes vulnérables aux risques de radicalisation et d'émigration en milieu rural et périurbain,	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'insertion des jeunes appuyés par le programme 	A déterminer	A déterminer
	ii) Accroître de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables en Mauritanie, en soutenant les opportunités liées aux dynamiques migratoires et en renforçant les capacités d'adaptation aux aléas climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Taux de malnutrition et insécurité alimentaire dans zones d'intervention. Volume de production agro-sylvo-pastoral 		
Résultats	R1 : Les moyens d'existence des populations vulnérables en milieu rural et urbain sont renforcés à travers la création de perspectives économiques et d'emploi dans des régions fortement marquées par des phénomènes migratoires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés (désagrégés par sexe, âge, secteur, localité) (indicateur 1.1 du FFU) Nombre de personnes qui bénéficient de formations professionnelles et/ou de développement de connaissances (indicateur 1.4 du FFU) Nombre de petites entreprises par localité, secteur (y compris celles créées par des femmes, groupes d'âge) Nombre de personnes assistées pour le développement d'activités génératrices de revenus (indicateur 1.3 du FFU) 	A déterminer	A déterminer
	R2 : La gestion des risques et des ressources est améliorée à travers le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour limiter l'impact des aléas climatiques sur les populations agro-pastorales.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communautés ayant mis en place des structures de dialogue communautaire sur la gestion des ressources et des conflits Nombre de personnes ayant reçu une assistance en sécurité alimentaire (indicateur 2.4 du FFU) Nombre de personne bénéficiant d'une assistance nutritionnelle (2.3 du FFU) 		